

Bertrand Trachsel, Anne-Catherine Menétrey-Savary
Novembre 2017

Turbulences aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO): comment comprendre ce signal

Fin août 2017, une soixantaine de détenus des EPO ont adressé une lettre à la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux ainsi qu'à la Présidente du Grand Conseil, Sylvie Podio. Fâchés en raison d'un match de foot écourté pour cause de manque de ballon, des détenus refusèrent de regagner leurs cellules, ce qui leur valut des sanctions qu'ils estiment injustes. Les signataires formulent d'autres griefs: la présence d'une caméra de surveillance dans un parloir où se tiennent des entretiens avec des avocats, ainsi qu'une attitude jugée arbitraire et répressive du directeur de l'établissement, dont ils demandent le départ. Quelques jours plus tard, huit anciens collaborateurs des EPO adressèrent à leur tour une lettre à la Présidente du Grand Conseil faisant état de dysfonctionnements dans la gestion de la prison et de « *maltraitance institutionnelle* ». Ces missives mirent en émoi le Grand Conseil vaudois, le Département des institutions et de la sécurité ainsi que le Service pénitentiaire. Infoprisons s'est demandé de quoi ces plaintes pouvaient être le symptôme et comment y répondre de façon pertinente.

Au pied de la lettre

La Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a répondu par une longue lettre aux détenus sur la plupart de leurs doléances. Premier point: ils se plaignent d'un nouveau règlement interne qui aurait réduit le temps consacré au sport, les parties de football ayant été réduites de cinq à deux par semaine et le nombre de ballons mis à disposition limité à deux. Un problème a donc surgi au cours d'un match lorsque le deuxième ballon a passé au-delà des grilles et que les joueurs se sont vus refuser un troisième. S'ensuivirent des protestations, un refus des joueurs de rentrer en cellule et la mise en cause de ce nouveau règlement trop restrictif. Selon la Conseillère d'Etat les détenus auraient été consultés lors de l'élaboration de ce règlement; il était donc supposé connu de tous les pensionnaires des EPO étant donné qu'il était affiché dans l'établissement. Sauf qu'elle relève que l'affichage date du 31 mai, alors que l'incident avait eu lieu le 30! Passons...

La présence dans un parloir d'une caméra de surveillance, installée sur décision de la direction de l'établissement, a suscité un tollé non seulement chez les détenus, mais aussi chez les avocats. Cette installation est contraire aux règles de la procédure concernant les rapports entre les détenus et leurs défenseurs. Sur ce point, la cheffe du Département commence par expliquer que cette initiative de la direction des EPO répondait à un souci de sécurité lors d'« *entretiens sensibles* », une intervenante extérieure ayant récemment été agressée par un détenu. Elle précise que ladite caméra n'enregistrait pas les conversations, qu'elle ne pouvait pas lire des documents et que les avocats pouvaient demander qu'elle soit désactivée. Finalement, la lettre annonce que la caméra a été démontée, sans doute en raison de la vive réaction du Barreau.

Quant aux sanctions, elles donnent lieu, dans la lettre de Béatrice Métraux à des subtilités procédurales qu'il serait fastidieux de détailler ici. On retiendra que le sous-chef qui encadrerait les footballeurs aurait négocié avec les protestataires en ce sens que ceux qui accepteraient de regagner leurs cellules ne seraient pas sanctionnés (ce qui paraît tomber sous le sens: pourquoi ceux qui obéissent aux ordres seraient-ils punis?). S'il a laissé entendre qu'il pourrait classer l'incident sans suite, comme le prétendent les détenus, il aurait outrepassé ses compétences, poursuit Béatrice Métraux, qui s'en réfère au règlement et à la hiérarchie. Elle reconnaît cependant qu'il aurait témoigné en faveur des détenus dans le cadre de la procédure ouverte par la direction des EPO, ce qui laisse supposer qu'il y avait matière à discussion. En définitive, la lettre fait état de sanctions différenciées, prononcées au cas par cas, au terme de procédures compliquées, ce qui peut expliquer pourquoi les détenus pétitionnaires parlent d'arbitraire.

Et sur le fond?

La cheffe du Département des institutions précise que sa lettre n'est qu'une première réaction aux doléances des détenus et que d'autres réponses suivront lorsque les enquêtes diligentées par ses services, ainsi que celles de la Commission de gestion du Grand Conseil et de la Commission des visiteurs de prison auront apporté d'autres éléments sur le fonctionnement de l'établissement. C'est une bonne nouvelle et on se réjouit d'en savoir plus, car pour l'heure, la lettre des détenus et la réponse de l'autorité suscitent le malaise: on a en effet le sentiment que les protagonistes ne sont pas sur la même longueur d'onde et ne parlent de la même chose. Qu'il y ait à disposition deux, trois ou quatre ballons pour le match n'est sans doute pas la vraie question. Mettre en avant la légitimité d'un règlement sur ce point a quelque chose de dérisoire. Peut-être faudrait-il investir dans la formation des détenus afin qu'ils tirent dans les buts et pas par-dessus les grilles? Peut-être faudrait-il lancer une collecte pour offrir quelques ballons de rechange? De même, est-ce nécessaire de passer beaucoup de temps à justifier le fait que certains des protestataires seront privés d'un ou deux matchs durant une ou deux semaines? Même la question de la camera dans le parloir n'est peut-être qu'une bourde de la direction des EPO, hâtivement corrigée, après une vaine tentative d'explication. Par leur lettre, les détenus expriment autre chose: une sorte de résistance aux brimades et à l'enfermement? L'insuffisance des occasions de bouger, de faire du sport, d'être en équipe? Une protestation contre le manque de considération de la part de l'équipe dirigeante? Sur tout cela, la réponse de l'autorité, pour le moment, n'offre aucune perspective.

Plus explicites sont les éléments apportés après coup. Selon 24 Heures, un des détenus signataires de la lettre aurait appelé le journal et déclaré: « *Ici, il n'y a plus d'organisation. Les règles changent et personne ne nous dit rien. Les sanctions sont arbitraires et pas les mêmes pour tout le monde. Parfois la direction serre la vis, et en même temps, c'est l'anarchie. On ne sait plus où on va. Quant au directeur, on ne le voit jamais* »¹. Cette accusation n'est pas sans rappeler celle émise en son temps contre le premier directeur de Champ Dollon, finalement acculé à la démission. Quant à la lettre des anciens employés, elle contient des mots forts, tels que l'accusation de « *maltraitance institutionnelle* ». Ils sont huit à avoir décidé de démissionner, faute de pouvoir « *exercer leur profession correctement* », en raison de « *conditions de travail dégradées* ». On n'en saura pas davantage pour le moment, ces ex-collaborateurs réservant aux autorités leurs constatations et leurs

¹ 24 Heures; Pascale Burnier; 09.09.17.

expériences. [Infoprisons avait publié dans son bulletin n° 18 une interview de Franck Simond, ancien responsable de la formation aux EPO, et l'un des signataires de la lettre:

[La formation en prison: le regard de deux ex-praticiens](#)]

Selon 24 Heures, des employés encore en activité aux EPO auraient fait connaître leur soutien à la lettre de leurs ex-collègues, sans pouvoir prendre position publiquement. Ils font état de « *dysfonctionnements réguliers autant entre la direction et les détenus qu'entre cette même direction et le personnel* ». Ils auraient régulièrement fait connaître leurs remarques à la direction et proposé des aménagements mais se seraient heurté à un mur. Même chose auprès du SPEN: « *ces signalements sont restés systématiquement sans suite* »². De son côté, et sans faire référence aux propos des collaborateurs, la directrice du SPEN, Sylvie Bula signale effectivement que « *La direction du service est parfois informée de situations de désaccord, [et qu']elle n'a par contre pas reçu formellement de plaintes de collaborateurs* ». Cela correspond à l'une des premières réponses qu'Infoprisons a reçues du Département: la tendance était alors à considérer que les détenus s'agitaient pour des peccadilles et que les collaborateurs n'exprimaient aucun mécontentement.

Selon les informations qu'Infoprisons a pu obtenir, on constaterait aux EPO une détérioration du climat, peut-être causée par l'absence de lignes directrices. La politique pénitentiaire semble marquée par des oscillations, des va-et-vient consécutifs aux « *affaires* » qui ont surgi ces derniers temps. Ce flottement pourrait aussi être attribué au fait qu'il y a beaucoup de nouveaux collaborateurs, à qui personne ne transmet les informations sur le passé de l'institution et sa « *philosophie* ». On signale qu'autrefois il existait un groupe de détenus qui discutait des problèmes du pénitencier et rencontrait régulièrement la direction pour lui faire part de ses remarques et propositions. Sa suppression aurait entraîné un déficit de communication interne avec la direction, et externe avec le Service pénitentiaire, considéré comme peu accessible.

Gonfler l'affaire sur le plan politique

La réaction du monde politique constitue un autre aspect révélateur du climat qui règne autour des prisons. Tout se passe comme si la contestation des détenus et des ex-collaborateurs des EPO offrait une occasion inespérée à l'UDC et au PLR d'attaquer une cheffe de Département du camp politique opposé. La charge a été massive puisqu'il est question de mettre sur pied une Commission d'enquête parlementaire, procédure rare, lourde et coûteuse. Disproportionnée, selon les opposants. Bien qu'il soit peu probable qu'elle voie le jour, puisque déjà deux commissions parlementaires se livrent à des investigations aux EPO, sans compter l'enquête du Service pénitentiaire, cette démarche est parvenue à agiter les partis.

D'un côté, la droite martèle qu'elle a lancé plusieurs alertes en vain toutes ces dernières années sur l'insuffisance de la sécurité et sur la surpopulation carcérale. De l'autre, le président du groupe parlementaire des Verts, Vassilis Venizelos défend la cheffe du Département en faisant remarquer que « *Le service pénitentiaire a souffert d'un manque chronique d'investissements pendant des années avant d'être remis à flot par Béatrice Métraux* »³. « *Je constate que ceux qui demandent une commission d'enquête parlementaires sont les mêmes qui, à l'époque ont restreint notre champ*

² Id.

³ 24 Heures; Mathieu Signorel; 30.09.17.

d'action pour accomplir notre mission dans les prisons. Surprenant », relève pour sa part Mireille Aubert, ancienne présidente de la Commission des visiteurs de prisons⁴. Quant à Béatrice Métraux, elle critique elle aussi l'attitude contradictoire de l'UDC: « *lors de la précédente législature, l'UDC n'a eu de cesse de vouloir durcir les régimes carcéraux, maintenant, ils craignent soudainement pour le bien-être des détenus* »⁵.

Un débat sur cette affaire est-il malvenu? La droite se réjouit d'avoir l'occasion de le lancer, estimant qu'il y a longtemps que rien ne se passe dans le domaine des prisons. Au contraire, réplique la gauche: avec le drame de Marie, les assises de la chaîne pénale, les crédits pour la construction de nouvelles places de prison, on n'a jamais autant parlé des prisons que pendant la dernière législature. Tandis que les uns s'emploient à gonfler la fronde des détenus et des employés pour l'élever au niveau d'une affaire d'Etat, les autres tentent de minimiser ces problèmes, considérés comme faisant partie du quotidien des prisons et ne nécessitant pas une mobilisation générale. C'est dommage: la démarche des détenus et des professionnels mérite d'être prise au sérieux. Quel sens aurait, au demeurant, l'absence de tout débat? On devrait plutôt remercier les détenus et les anciens collaborateurs d'avoir, par leurs lettres, fait état de leurs préoccupations face aux dysfonctionnements qu'ils constatent. Encore faut-il que le débat aille dans le bon sens et s'attaque aux vrais problèmes. Quelle importance et quel poids entend-on donner aux protestataires? Ceux qui brandissent la menace d'une commission d'enquête en accordent sans doute trop, ce qui fait craindre à Béatrice Métraux, « *que l'institution d'une CEP attise les tensions dans les prisons du canton, [car] les détenus pourraient être amenés à se sentir tout puissants, vu l'importance donnée à leur missive avec un très grand risque de déstabilisation dans les établissements* »⁶. Mais il ne faudrait pas non plus minimiser les protestations en considérant que ces lettres sont le fait d'un ou deux meneurs parmi les prisonniers ou d'ex-collaborateurs qui se sont exclus eux-mêmes du débat par leur démission.

Pour l'heure, on a le sentiment que le débat qui s'est instauré présente les mêmes caractéristiques que la réponse de la Conseillère d'Etat aux détenus: on a l'impression de rester hors sujet, si l'on entend par là que l'importance des problèmes posés n'est pas prise en compte. Dans un autre contexte, et sans lien explicite avec le sujet traité ici, la conseillère d'Etat, interrogée sur son bilan dans le domaine pénitentiaire, déclarait récemment: « *La baisse de la criminalité d'un tiers en trois ans est le résultat d'une série de facteurs, notamment l'augmentation du nombre de places de détention, puisque nous en avons créés 250 nouvelles en trois ans dans le canton, ce qui a permis une politique de sanction beaucoup plus dissuasive. Cette situation positive montre également que la politique poursuivie, basée sur trois piliers indissociables – coordination, prévention, répression – porte ses fruits et je m'en réjouis. Celle que j'ai mise en place lors de la création du Département des institutions et de la sécurité en janvier 2014, avec tous les acteurs de la chaîne pénale, permet indiscutablement de trouver des solutions rapides et efficaces pour assurer la sécurité de la population en ajustant continuellement les pratiques et en ouvrant des canaux de discussion* »⁷. C'est Infoprisons qui fait le rapprochement, non pas pour critiquer, mais pour souligner à la fois l'importance du travail accompli et les problèmes qui restent en suspens.

⁴ Mireille Aubert; Lettre de lectrice; 24 Heures, 17.10.17.

⁵ Boris Busslinger; Le Temps; 04.10.17.

⁶ Boris Busslinger; Le Temps; 04.10.17.

⁷ Interview de Béatrice Métraux; Dossiers publics; 3/2017.

Il a été dit que cette affaire tient de la dynamique propre à la prison et à la sanction pénale. « *Les prisons sont une véritable boîte à chagrin et les problèmes sont inhérents à leur existence* » relève l'ancien député Maurice Meylan dans 24 Heures (10.10.17). Il a sans doute raison. Mais l'évolution en cours vers un système de plus en plus orienté sur le renforcement de la sécurité est peut-être aussi responsable de la révolte de ceux qui se voient soumis à des règlements rigides, bureaucratiques, restrictifs. Un avocat genevois, interrogé par 24 Heures sur la situation vaudoise, mettait en cause l'absence de possibilités de réinsertion: « *On reproche aux détenus de ne pas être volontaires à la réinsertion, mais on ne leur offre rien. On nous dit que des formations sont proposées, mais on ne sait pas comment, où et par qui. J'ai toujours pensé que la direction devait être un partenaire, or l'approche actuelle est avant tout sécuritaire et ne pense pas suffisamment à la réinsertion de ces personnes. Et si les détenus peinent à imaginer un avenir, ceci conduit à un climat tendu à l'intérieur* »⁸. C'est peut-être de ce mal-là, de cette absence de perspective, que l'histoire du troisième ballon refusé lors d'un match de football est le symptôme. Notre espoir est maintenant que les investigations en cours apporteront des éléments de réflexion, non seulement aux autorités mais aussi au public, et qu'elles permettront de dépasser les querelles de règlement et de gestion au quotidien.

⁸ Pascale Burnier; 24 Heures; 09.09.17.